Conseil de la Ville

Règlement RV-2019-18-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. <u>Zone H0266</u>

L'article 381 du règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement est modifié par la suppression, au sous-paragraphe d) du paragraphe 3°, de « , à l'exception du frêne blanc ».

Adopté le 23 avril 2019

(signé) Gilles Lehouillier
Gilles Lehouillier, maire

(signé) Anne Bernier
Anne Bernier, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 30 MAI 2019